

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 25 octobre 2013**

Marché pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif

Le Conseil, considérant les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et le coût d'objectif de cette opération est estimé à 567 000 € HT, décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées;
- d'utiliser la procédure adaptée (Article 28 et 40 du Code des Marchés Publics) ;
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions utiles, notamment pour la publicité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le(s) marché(s) avec l'entreprise ou les entreprises retenues.

Institution d'un droit de préemption urbain

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les zones délimitées sur le plan joint du Plan Local d'Urbanisme de la commune,
- de donner délégation au Maire pour tout acte ou décision relatif à l'exercice de ce droit de préemption, conformément à l'article L.2122-22 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé qu'en application de l'article R211-2 du Code de l'Urbanisme, le droit de préemption ainsi institué fera l'objet des mesures de publicité suivante :

- Affichage en mairie,
- Insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

Il entrera en vigueur au jour de la plus tardive des trois dates suivantes :

- Premier jour d'affichage en mairie,
- Dates d'insertion dans les journaux.

Un registre, sur lequel seront transcrits toutes les acquisitions réalisées par la voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, sera ouvert en Mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du code de l'urbanisme.

Révision du loyer-F1, 2 rue Bel Air

Afin de mettre en adéquation le loyer de ce logement avec d'autres logements du même type, le nouveau montant sera de 210 €.

Travaux d'assainissement (Pôle Pluridisciplinaire de Santé)

Considérant la nécessité d'étendre le réseau d'assainissement collectif pour le Pôle Pluridisciplinaire de Santé et suite à la consultation des entreprises SENTOU et DUPUY, le Conseil retient l'entreprise DUPUY, mieux-disante, pour un montant de 2 198 € HT.

Dons

Le Conseil prend acte du versement de 873,50 € en don.

Travaux, Logement-46, Cour des Tilleuls

Considérant la nécessité de remplacer les menuiseries du logement sis 46, Cour des Tilleuls et suite à la consultation des entreprises SCOMEBAT et PEYRAT, le Conseil retient l'entreprise SCOMEBAT, mieux-disante, pour un montant de 2 250 € HT.

Travaux , Logement-6, Rue des Fours Banaux

Considérant la nécessité de remplacer les menuiseries du logement sis 6, Rue des Fours Banaux et suite à la consultation des entreprises SCOMEBAT et PEYRAT, le Conseil retient l'entreprise SCOMEBAT, mieux-disante, pour un montant de 3 392 € HT.

Association des Bastides du Périgord

L'association des bastides du Périgord a pour objet le regroupement des bastides de Dordogne ainsi que l'étude et la mise en œuvre d'actions ayant pour but la mise en valeur de leur patrimoine, le renforcement des actions culturelles, le développement d'un tourisme de qualité, toutes actions visant à revitaliser et conforter le cadre de vie de leurs habitants ainsi que de contribuer au développement de leur économie et à leur prospérité.

Cette association départementale sera elle-même adhérente à la Fédération Régionale des Bastides d'Aquitaine. Cette fédération est créée pour : poursuivre un développement de la réflexion et de l'action envers les bastides à l'échelle du territoire aquitain ; présenter une structure relais qui doit être l'interface des relations dynamiques et efficaces auprès des partenaires institutionnels dont notamment le Conseil Régional d'Aquitaine ; avoir un meilleur référencement de prise en compte de la spécificité Bastides.

Dans le cadre de la convention Bastides, les bastides adhérentes à une des associations départementales des bastides peuvent bénéficier d'une aide financière de la Région concernant les projets de travaux sur leur commune. De plus, l'Association des Bastides du Périgord veut créer un circuit touristique des bastides permettant de mettre en valeur ses bastides adhérentes.

Le Maire propose donc d'adhérer à l'Association des Bastides du Périgord dont la cotisation annuelle est de 50 € pour l'année 2013.

Deux délégués représentant la bastide de Saint-Aulaye sont désignés : Il s'agit de Yannick LAGRENAUDIE et Nelly GARCIA

Assainissement : Extension du réseau-Relevés topographiques

Considérant la nécessité de réaliser des relevés topographiques pour l'extension du réseau d'assainissement collectif et suite à la consultation des Cabinets RALLION, abctopo et GEOBAT le Conseil retient le Cabinet GEOBAT, mieux-disant, pour un montant de 1 783 € HT.

Locations saisonnières : Remise

Le Conseil, considérant les réservations de chalets, mobil-homes ou huttes pour un séjour de 4 semaines consécutives ou plus, hors tarif A, décide d'exonérer les locataires des frais de dossier et d'inventaire d'un montant de 30 €, à partir de la saison 2014.

Date de fermeture du Camping

Considérant que le 15 septembre 2014 est un lundi et considérant les demandes de prolongation du séjour jusqu'au dimanche suivant, le 21 septembre 2014, le Conseil accepte de prolonger la dernière semaine de location jusqu'au dimanche 21 septembre 2014 ((tarif appliqué jusqu'au samedi 20 septembre 2014). La nuit du 20 au 21 septembre 2014 est gratuite.

Cette décision ne s'applique qu'aux locations des chalets et mobil-homes du camping 3 ***. (Pour les campeurs, fermeture sans changement, le lundi 15 septembre 2014).

Hébergement : LISODIF

Considérant la demande de location de chalets et mobil-homes, du 4 au 12 novembre 2013, pour 80 personnes, au Camping Municipal de Saint-Aulaye, formulée par l'association LISODIF pour le spectacle « L'Eaudyssée d'Aquitaine », le Conseil fixe à 1 500 € le montant de la location due par LISODIF qui sera encaissée sur le budget « camping ».

Etudes surveillées : recrutement de trois agents contractuels

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour la surveillance de l'étude du soir à l'école Elémentaire de Saint-Aulaye, le Conseil décide le recrutement direct de trois agents non titulaires saisonniers pour un poste de surveillant d'études, pour une période allant du 1^{er} novembre 2013 au 19 décembre 2013 inclus.

Ces agents seront recrutés pour une durée de 1 heure par jour d'école.

Informations diverses

- Plan pluriannuel de gestion de la Dronne aval et de ses affluents : Réunion prévue le 29 octobre à Saint-Privat-des-Prés

- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'approbation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement de la route départementale n° 5- Contournement du bourg de Saint-Aulaye et du dossier de mise en compatibilité du PLU, par le Conseil Général.

- Subventions du Conseil Général :

□109 180 € pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

□900 € pour la foire de « La Latière »

□212 € pour la bibliothèque

- Il est fait part de la dissolution de l'association « Gymnastique volontaire ».

- Il est donné lecture de l'article sur l'étude historique et archéologique du bourg paru dans le bilan scientifique 2011 du Service Régional de l'Archéologie.

- Madame Françoise Gémard quittera la bibliothèque de Saint-Aulaye pour celle de Mareuil à compter du 1^{er} décembre 2013.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le vendredi 6 décembre 2013, à 20 h